

(Traduction)

Et encore, ainsi que l'atteste la page 3782 du hansard:

(Texte)

Que l'on se prépare à marcher de l'avant, que l'on se prépare à être au diapason des autres pays, très bien! Mais...je crois qu'il est temps que ces expériences cessent...

(Traduction)

Je ne crois pas que nous ayons jamais pu relever meilleur exemple d'une tentative de ménager la chèvre et le chou, tout en étant absolument illogique. Il me semble que ces deux passages de la page 3782 du hansard figureront dans l'histoire dans ce sens.

Quant aux chiffres cités par le député, on ne peut s'y fier davantage qu'à son raisonnement. Lorsqu'il déclare que la modification du taux d'affranchissement des colis se traduirait par une augmentation du revenu de 22 millions de dollars, il se trompe absolument. L'augmentation du revenu, ainsi qu'on l'a déjà dit—les députés peuvent le vérifier au hansard—est de 9.3 millions de dollars. Le député parlait du revenu global qu'a rapporté au ministère, il y a deux ans, l'expédition des colis postaux. Le député a dit ceci:

(Texte)

...en moyenne le taux d'expédition des colis postaux a augmenté de 90 p. 100.

(Traduction)

En réalité, l'augmentation est de 44 p. 100. Le député prétend que la publication du ministère, *Le cachet postal*, a reproduit mon portrait 70 fois. En 1960, même si l'on compte tous les députés, mon adjoint parlementaire et moi-même, notre photographie n'a été publiée que 13 fois. Ce qui est plus important, environ 1,642 photographies d'employés des postes ont paru en 1960 dans notre petite revue qui se charge de tenir notre personnel au courant de ce qu'accomplit l'organisme si vaste auquel il appartient. Le député de Saint-Denis déclare qu'il n'y avait pas de version française de notre brochure publiée par le service des relations publiques, sous le titre *Letter Perfect*. Or, cette version qui en est l'exact duplicat, est disponible aux mêmes conditions, et aux mêmes fins que l'édition anglaise. Je l'ai ici avec moi, et je dirai en passant que pour autant que je sache, elle a été envoyée aux députés par le même courrier qui contenait les brochures adressées aux autres honorables représentants. Je prie les honorables vis-à-vis d'être francs. Ils savent qu'ils ont reçu par la poste la version française de notre brochure. Qu'ils le nient, s'ils le peuvent.

L'honorable député de Saint-Denis dit que cette année, il y a eu plus de vols et que ces vols représentaient un montant d'argent

plus important. Dans mon discours de présentation, j'ai signalé qu'il y avait eu 295 cambriolages dans les bureaux de poste au cours de la dernière année financière, en comparaison de 366 l'année précédente. Pour les onze premiers mois de l'année, les pertes en espèces et en timbres ont baissé de \$162,000 à \$92,000. Ainsi, l'honorable député avait tort encore une fois.

Rien ne sert de poursuivre cette énumération de ses erreurs et contradictions, et je n'ai pas l'intention de le faire. Je signale simplement qu'il ne s'agit pas d'une divergence d'opinion. C'est un simple cas de mathématiques et de faits absolument erronés. Toutes ces observations au sujet du ministère des Postes fourmillaient d'inexactitudes à l'égard des faits et de fausses conclusions.

Je veux traiter maintenant des autres questions soulevées par les honorables députés. Tout d'abord, parlons de l'automatisation et de la mécanisation. Nous voyons que le parti libéral s'y oppose et que le PSD l'approuve, selon les observations de chacun. Voici ce qu'en dit l'honorable député de Saint-Denis:

(Texte)

Il pourrait au moins attendre que le chômage soit atténué avant de penser à remplacer l'homme par la machine.

(Traduction)

Ces paroles sont bien significatives:

Il devrait au moins attendre que le nombre de chômeurs diminue avant de songer à remplacer les employés par des machines.

Voilà la différence fondamentale entre l'honorable député de Saint-Denis et tout le parti libéral, d'une part, et moi-même et mon parti, d'autre part. Nous regardons plus loin. Nos travaux et nos études ne sont pas faits que pour les deux ou trois prochains mois. Nous les faisons pour des années d'avance. Au ministère des Postes, nos projets sont établis pour des années d'avance. L'idée d'avoir à attendre une situation désastreuse avant de faire quoi que ce soit à ce sujet, ce qui est précisément l'idée énoncée par l'honorable député de Saint-Denis, est évidemment fautive. La vérité toute simple, c'est que nous devons prévoir. Il faut perfectionner des machines si nous voulons maintenir l'efficacité malgré l'augmentation du volume du courrier et l'agrandissement de nos villes. Nous devons le faire pour maintenir les taux des Postes à un niveau raisonnable et étendre nos services comme les députés nous ont demandé de le faire.

Revoyons le passé. Au début, des hommes faisaient à pied la tournée des boîtes à lettres et transportaient le courrier dans des sacs sur leurs épaules. Nous sommes ensuite passé à des voitures à traction animale, et ensuite à des camions. Voudriez-vous que nous